



TROPHÉES DU GCE

Dossier de candidature

Date limite de dépôt du dossier :

Vendredi 27 Décembre 2019

Les dossiers sont à envoyer de préférence par mail gce@puy-de-dome.cci.fr

Ou bien à déposer/envoyer à :

CCI Puy de dôme
148, boulevard Lavoisier
63000 Clermont-Ferrand

Pour plus informations :

Céline BAPT 06 38 67 52 79 ou Marie Chaput 06 13 80 31 46

PRÉSENTATION

Les Trophées

Créé en 1978, le Groupement des Créateurs d'Entreprises, premier réseau relationnel du créateur et repreneur d'entreprise a pour but d'accompagner les porteurs, créateurs et repreneurs d'entreprises jusqu'aux cinq ans de l'entreprise, au travers de différents événements : petits déjeuners, déjeuners, speed meeting, micro formations, afterworks, visites d'entreprises, cocktail.

Véritable acteur dans le domaine du conseil (commission dauphin), d'aide à la communication (cocktail développement), mais surtout par un partage d'expérience très concret.

Cette volonté de valorisation de la création d'entreprise se révèle à travers l'organisation annuelle des **Trophées du GCE**.

Ces Trophées ont pour objectif de mettre en avant et de distinguer la démarche entrepreneuriale particulièrement dynamique des chefs d'entreprises, leur implication dans l'activité économique et l'intégration d'une démarche éthique dans la stratégie de développement de leur entreprise (*efficacité économique au service de l'homme, progrès social, préoccupations environnementales ...*).

Sélection

Elle sera conduite en trois phases :

- Clôture des inscriptions aux Trophées **le vendredi 27 décembre 2019.**
- Analyse des dossiers et présélection des candidats par le jury le **lundi 6 janvier 2020**
- Présentation orale par les candidats le **lundi 3 février 2020**

Le jury sera composé :

- Des partenaires, de la présidente, des membres du conseil d'administration, et de certains acteurs économiques du territoire.

Les critères de sélection porteront sur les moyens et la stratégie mis en œuvre, les retombées réalisées ou potentielles et des perspectives de création d'emploi ...

Catégories

- 1/ Trophée Porteur de projet : 1 lauréat
*Destiné soit aux porteurs d'un projet de création ou reprise d'entreprise.
ou aux élèves d'un établissement scolaire (500€)*

- 2/ Trophée Création/Reprise d'entreprise : 2 lauréats (1000€ et 500€)
Destiné aux entreprises créées entre 2014 et 2019.

- 3/ Trophée « Coup de cœur» (500€)

Pour concourir

Le dossier complet devra être retourné avant le 27 décembre 2019 avant midi **de préférence par mail** :

gce@puy-de-dome.cci.fr

ou

déposé avant 12h à

CCI Puy de dôme

148, boulevard Lavoisier 63000 Clermont-Ferrand

La remise des prix aura lieu le jeudi 13 février 2020 lors de la 17eme édition du forum "Osez l'entreprise" avec la participation de nos partenaires, de nos adhérents, des présidents des associations membres de l'Interclubs et de chefs d'entreprises.

FICHE D'IDENTIFICATION

Candidat

Nom,
prénom :

Fonction :

..

Formation et expérience professionnelle* :

.....

.....

.....

Adresse :

...

.....

....

Tél. :

Portable :

E-mail :

Entreprise/ Établissement

Nom (raison sociale) :

Adresse (siège) :

.....

Tél. :

Fax :

E-mail :

Site Internet :

N°RC (ou RM)* :

Secteur d'activité* :

Code NAF* :

Catégorie

Porteur de Projet

Création / Reprise

Coup de Coeur

GUIDE DE RÉDACTION

Pour la constitution du dossier, les éléments ci-dessous doivent obligatoirement apparaître dans la rédaction (10 pages maximum*):

- son marché,
- ses services et/ou produits,
- son organisation interne,
- sa démarche commerciale,
- éventuellement son activité financière
- objectif,
- moyens mis en œuvre...

Réalisation des actions mises en place :

- dynamisme
- enthousiasme
- implication
- originalité du concept
- créativité du concept

Question subsidiaire : Qu'avez-vous de plus que les autres sur votre marché ? En quoi le développement de votre entreprise est-il original ou à caractère créatif ?

*** Taille de caractères 12 Police Times**